

Nombre de membres			Ont pris part au vote
En exercice	Présents	Pouvoirs	
16	13	0	13

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze du mois de mars, à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation :

08 mars 2024

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS.

Secrétaires de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : DEL.2024.03.14.08

OBJET : Subventions 2024 versées aux associations.

Monsieur le Maire donne la liste des subventions demandées par les associations locales, validées par la commission vie associative, et invite le conseil municipal à se prononcer.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les subventions présentées à savoir :

. Bugey Boxe : 150 € (fonctionnement 2024)

. De Mains à Mains : 150 € (fonctionnement 2024)

. Ensemble Harmonique Jujurieux Neuville : 900 € (fonctionnement 2024 + matériel + cours 3 élèves)

. JSP Poncin : 150 € (75 € par enfant pour 2024)

. Olympique Rives de l'Ain : 825 € (75 € par enfant pour 2024)

. Pétanque Neuville : 1 526,25 € (50 % travaux éclairage local)

. Rando Plaisirs : 200 € (matériel)

. Syndicat d'initiative : 175 € (fonctionnement 2024 + remboursement facture)

. Tennis Club des Bords de l'Ain : 3 600 € (75 € par enfant pour 2023 (1 950 €) et 2024 (1 650 €))

- demande l'inscription de ces montants au prochain budget et leur versement dès que le budget sera exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

